UNIVERSITÉ D'ALGER

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

année 1911 N° 2

publiquement soutenue, le 22 février 1911

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DES

Habitations Salubres

ET A BON MARCHÉ

LA QUESTION A ALGER

Par le Dr Maurice PHÉLINE

MEMBRES DU JURY :

MM. **CRESPIN**, professeur d'hygiène, *Président.*
SOULIÉ, professeur de pathologie générale, microbiologie et parasitologie.
POUJOL, professeur d'anatomie pathologique et d'histologie.
GILLOT, chargé des fonctions d'agrégé.

} *Juges*

MASCARA
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-PAPETERIE P. MUSELLI FILS, RUE DE SÉVILLE
—
1911

UNIVERSITÉ D'ALGER

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

N° 2

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DES

Habitations Salubres

ET A BON MARCHÉ

LA QUESTION A ALGER

ACAD. LUGDUNUM BIBL.

Par le Dr Maurice PHÉLINE

MASCARA
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-PAPETERIE P. MUSELLI FILS, RUE DE SÉVILLE

1911

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41546507_0047

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

PERSONNEL

DOYEN ..... MM. CURTILLET (I. ✪).
ASSESSEUR..... VINCENT (I. ✪).

PROFESSEURS

Anatomie.....	Mrs WEBER (I. ✪).
Anatomie pathologique et histologie ..	POUJOL (I. ✪).
Physiologie	REY (I. ✪).
Clinique médicale...	ARDIN-DELTEIL (I. ✪)
Clinique chirurgicale ..	VINCENT (I ✪).
Clinique des maladies des pays chauds et des maladies syphilitiques et cutanées.....	BRAULT ✲ I. ✪).
Clinique des maladies des enfants.....	CURTILLET (I. ✪).
Clinique obstétricale.....	ROUVIER (✲ I. ✪).
Clinique ophtalmologique ..	CANGE (A. ✪).
Chimie médicale et toxicologie.....	MALOSSE I. ✪ ✿).
Physique médicale et biologique ..	GUILLEMIN (✲ I. ✪).
Pharmacie.....	BATTANDIER (I. ✪).
Matière médicale et thérapeutique.....	HERAIL (I. ✪).
Histoire naturelle médicale ..	TRABUT (✲ I ✪ III. 0. ❁)
Pathologie générale, microbiologie et parasitologie....	SOULIÉ (I. ✪).
Hygiène et médecine légale	CRESPIN (I. ✪)

CHARGÉS DES FONCTIONS D'AGRÉGÉ

Chaires d'anatomie et de physiologie .	Mrs LEBLANC (A. ✪).
Chaires de pathologie et de clinique internes	GILLOT (A. ✪). / N...
Chaires de pathologie et de clinique externes et de clinique obstétricale..	E. CABANES (A. ✪). / FUSTER.
Chaire d'histoire naturelle.....	N...
Chaires de chimie et de physique.....	MALOSSE (A. ✪).
Chaires de pharmacie et de matière médicale...	MUSSO.

A la Mémoire de notre Mère,

gage ému de nos regrets profonds

A notre Père,

A notre Frère,

A notre Fiancée,

que nous aimons de notre inaltérable affection.

A notre Tante Madame Pon,

A tous les Nôtres et à nos Amis,

A notre Président de Thèse : M. le Professeur Crespin,

que nous assurons de notre respectueux attachement et que nous remercions de l'honneur qu'il nous fit d'accepter la Présidence de ce modeste travail.

La présentation de ce timide travail est, pour nous, un des moments les plus impressionnants de notre existence.

Notre principale joie sera d'y voir le couronnement des sacrifices que s'imposa notre famille, pour nous amener à cette situation qui nous plut tant.

Ce sera aussi pour nous la plus agréable occasion d'exprimer, en un préambule trop court, nos devoirs à tous ceux qui se sont dépensés pour nous en affection et en sages enseignements.

Mais, hélas ! il nous faudra à nouveau constater, avec une affliction particulièrement douloureuse en cette circonstance, la perte de notre plus cher bienfaiteur. Au cours de nos études, nous avons eu l'infortune de voir notre mère enlevée à notre vénération et à notre indicible affection.

Puisse-t-elle avoir apprécié nos sentiments de filiale reconnaissance, nés de ses continuelles et encourageantes tendresses, de ses conseils, comme de ses remontrances affectueuses et fermes à la fois, de son dévouement illimité. Au moins saurons-nous tenir sa mémoire dans le plus grand respect.

Aux sacrifices de notre père aussi, au large tribut d'expérience et de sagesse qu'il mit au service de notre perfectionnement, nous devons ce que nous sommes aujourd'hui. Le respect de ses conseils et préceptes sera notre mode de reconnaissance.

Notre père sait notre amitié pour lui, nous ne nous en départirons pas.

Notre fiancée, en acceptant de venir remplacer en notre foyer l'âme disparue, augmente notre dette d'affection à son égard ; nous ne l'oublierons jamais. Qu'elle croie à notre profond attachement.

Dans notre contact avec nos maîtres de la Faculté d'Alger, nous avons trouvé de délicates manifestations d'estime et de sympathie, auxquelles nous fûmes très sensible et pour lesquelles nous ne saurions trop proclamer notre reconnaissance

C'est avec tristesse que, d'abord, nous saluerons respectueusement la mémoire de nos deux grands maîtres, Trolard et Scherb. C'est auprès du clinicien

remarquable qu'était notre regretté professeur Scherb, que nous sentimes le goût de la clinique et en apprîmes les ressorts. Nous lui devons donc beaucoup.

Nous n'oublierons pas l'attention que nous porta, au cours de notre première année d'études, notre excellent professeur Thomas.

M. Curtillet, doyen de notre Faculté, nous fit l'honneur de nous accepter dans ses services, à nos débuts à l'Hôpital de Mustapha. Nous n'oublierons pas le bagage précieux que nous emportâmes de ce séjour auprès de ce maître respectueusement admiré.

M. Brault, professeur de clinique des maladies des pays chauds et de syphiligraphie, nous accepta comme stagiaire et externe ; nous eûmes ainsi la bonne fortune de nous imprégner de ses savantes et si estimées doctrines, en même temps que de son érudition si étendue. Que M. Brault veuille bien accepter l'hommage de nos sentiments respectueux et reconnaissants.

Le service du professeur Cange nous fut amicalement ouvert au cours de notre externat ; nous y assistâmes à un enseignement de la plus haute maîtrise, en même temps que s'enrichit notre modeste pratique au contact des plus riches et savants procédés opératoires de ce praticien. Que M. Cange soit assuré de notre vive reconnaissance et de nos sentiments les plus dévoués.

M. le professeur Crespin nous séduisit par l'intérêt de son enseignement clinique. C'est auprès de lui que nous perfectionnâmes notre savoir du diagnostic et de la thérapeutique, et que nous terminâmes nos études, pour notre plus grand profit. Aussi emportons-nous de son enseignement précieux le souvenir le plus ému et le plus reconnaissant. Nous n'oublierons pas, non plus, que nous devons à ce professeur notre sujet de thèse et l'en remercions profondément.

A M. le professeur Rouvier nous sommes redevable de notre culture obstétricale. Nous le remercions respectueusement de la bienveillante attention avec laquelle il nous prodigua ses précieux conseils.

De véritables amis se sont montrés à nous. Les docteurs Barthélemy, Viallet, Uhlman, furent pour nous de véritables frères d'études, et ne nous ménagèrent pas les preuves de leur dévouement. Nous en emporterons dans la vie le plus amical souvenir.

Jobert, Nicolaï et le docteur Vincenti croiront aussi à notre amitié, née de nos escarmouches para-scolaires.

Nous avons vécu quotidiennement avec une phalange d'amis, auxquels nous ne manquerons pas d'adresser, aujourd'hui, un nouvel hommage de notre vive sympathie. Nous avons cité les docteurs L.-L.-F. Masselot, R. Fournier, H. Boutry, G Lemoine, V. Rouvier et A. Bérard.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DES

HABITATIONS SALUBRES ET A BON MARCHÉ

La Question à Alger

Le logement a une importance de premier ordre tant au point de vue social et moral, qu'au point de vue de l'hygiène. Il est le nid de la famille, et doit la protéger contre toutes les causes dissolvantes : débauche, misère et maladies. Il apparaît nettement que nos constructeurs en ont eu peu cure jusqu'à ces derniers temps, en particulier pour les constructions destinées aux besoins de la classe si intéressante des travailleurs.

Le sociologue, c'est-à-dire l'économiste, l'hygiéniste et aussi le moraliste, s'est enfin inquiété, il n'y a guère plus d'un demi-siècle, de la haute mortalité des logements dits populaires ou ouvriers. Comment ne pas être frappé, en effet, en présence de constatations telles que celle-ci : à Paris, dans le quartier d'Auteuil qui comprend 100 habitants par hectare, la mortalité est de 15 pour 1.000, par an ; elle est de 20 pour 1.000 dans le quartier Rochechouart, où la proportion est de 750 habitants par hectare, mais où la classe reste aisée ; enfin, elle s'élève à 75 pour 1.000, dans les quartiers pauvres.

Il ne faut pas chercher d'autre coupable que le logement malsain et encombré, qui est déjà le plus grand pourvoyeur du cabaret, l'antichambre de l'hôpital et de la tuberculose, et par conséquent la plaie de l'assistance publique. De plus, le logement malsain n'est pas dangereux pour ses occupants seulement, il l'est pour la population circonvoisine, par les infections et les épidémies qu'il favorise,

Cette question palpitante de la vie ouvrière a d'ailleurs tenté bien des plumes éloquentes qui nous ont fourni les tableaux lamentables de ses bouges sordides, avec leur population, et le cortège déplorable des misères sociales, des déchéances physiques et morales, source de si lourdes charges pour la société ; il n'y a qu'à se reporter à *L'Ouvrier* (1861) de Jules Simon, aux œuvres de Zola, et aussi au livre vécu de G. Geffroy, *L'Apprentie*, ou

l'on trouvera des pages émouvantes dépeignant des scènes d'horreur.

Les chiffres donnés plus haut sur la mortalité en milieu populaire suffisent et nous dispensent d'insister sur la nécessité qu'il y a à améliorer le logement, pour améliorer aussi et indirectement le sort et la vitalité (Viviani) des travailleurs, pour préserver la santé de ces existences, la nôtre et, aussi, protéger les deniers de l'Assistance publique.

Qu'est-ce qui fait donc le logement insalubre ?

L'étude de la question montre qu'il y a lieu d'incriminer :

1° Le prix du loyer, trop onéreux et disproportionné avec le salaire, d'où résulte l'entassement dans le logis ;

2° L'ignorance et le mépris des règles de l'hygiène dans nos constructions.

L'amélioration du logement consistera donc dans la lutte contre ces deux maux.

CHAPITRE I

Le Loyer

Le loyer est d'une extrême cherté, ce qui s'explique par le surpeuplement de nos villes. Nous ne sommes plus aux temps où la maison étant non seulement le foyer de la famille, mais aussi le séjour des dieux pénates, chacun, riche ou pauvre, ayant la sienne.

Aujourd'hui, les exigences de la vie moderne ont refait aux hommes une sorte de vie nomade, ne leur permettant pas de prendre racine où ils sont nés. La grande majorité des hommes ont des appartements loués. Les causes sociales, économiques et politiques qui poussent à l'agglomération, (centralisation administrative, grande production, développement des chemins de fer, fêtes, spectacles.) (Gill.), tout ce qui favorise l'exode de la campagne vers la ville concourt intensivement au surenchérissement du loyer. C'est ainsi qu'un loyer qui était de 80 francs en 1810 s'est élevé dès 1903 à 350 francs (statistique du Ministère du Travail) et continue sa progression. Le nombre des immeubles n'augmente pas portionnellement ; les villes ne s'étendent pas en surface et le résultat est que la population se condense. Ainsi, le département de la Seine représente le treizième de la population de la France ; à l'étranger, Londres et ses faubourgs renferment le huitième de la population totale des Iles Britanniques.

D'autres part, l'augmentation des salaires ne suit pas non plus la progression des loyers.

Quoi qu'il en soit, au taux actuel, le loyer absorbe de 12 à 15 0/0 de la dépense du ménage. Or, les familles ne sont pas rares (*Assistance éducative*, numéro 2, janvier, pages 308-309) qui, le père manquant, ont un salaire moyen de 2 fr. 60 par jour, soit 0 fr. 60 par tête ; nombreuses aussi sont les veuves dont le salaire quotidien ne dépasse pas 0 fr. 35, tant pour l'entretien et la nourriture que pour le loyer. Il y a aussi des familles nombreuses, dont le chef, lorsqu'il travaille, gagne 5 fr. 25 par jour, c'est-à-dire 0 fr. 70 par tête et à qui le loyer retranché il ne restera que 0 fr. 57.

Avec de si maigres salaires et des loyers exorbitants, force est à l'ouvrier de rechercher un logis insuffisant, où la morale et l'hygiène ne peuvent que recevoir des atteintes de l'encombrement et de la promiscuité. Heureux pourtant celui qui parvient à trouver un gîte pour sa pauvre nichée ! Ils vivront là, lui et les siens, mais à condition de savoir, après avoir satisfait aux exigences d'un propriétaire d'autant plus âpre à toucher ses loyers qu'on lui offre peu de garanties, se passer du plus indispensable, c'est-à-dire de l'eau et de l'air et se contenter d'un maigre rayon de soleil.

Quand, dans le réduit choisi, réduit incommodé par les bouges voisins, l'ouvrier a installé ses hardes et sa famille, il n'en est pas pour cela au bout de ses misères. L'inquiétude le guette, car à la gêne et à la misère du jour viennent se joindre l'incertitude du lendemain, et le souci du terme trop tôt revenu. De quel poids n'est pas pour lui le loyer dont il doit faire l'avance à son propriétaire, alors qu'il doit à son patron huit jours de crédit. On va donc vivre en rognant sur la nourriture, dans l'humidité, l'obscurité et l'air vicié, en attendant que bientôt, à tout le tapage de l'impasse, au bruit des disputes voisines, cette nouvelle famille bientôt atteinte aussi, ajoute les cris plaintifs et la toux des enfants affamés et tôt devenus la proie de la maladie.

Le loyer payé, reste-t-il à notre homme de quoi ne pas mourir de faim ? c'est tout juste ; encore, ne faudra-t-il pas être malade ou chômer.

Les notes recueillies par M. Beaufreton, dans le dossier du dispensaire antituberculeux du Dr Boureille, rue Garibaldi, Paris, sont bien de nature à émouvoir ; nous lisons par exemple :

« *Dossier numéro 701, XVe arrondissement, passage : logement : trois pièces, une seule habitable, deux carreaux à une fenêtre que l'on ne peut ouvrir, les lits sont éloignés des murs tant l'humidité*

est considérable. W. C. sans tout à l'égoût. Six personnes dont quatre enfants dans une pièce de 48 mc., pas d'eau, on se sert de l'eau des bouches d'arrosage de la ville pour les besoins domestiques. Loyer : 320 francs.

« Dossier 758, XV^e^ arrondis., rue Falguières, deux pièces, six personnes couchent dans un lit (quatre enfants en bas âge et les parents) ; la mère se couche seulement le matin quand son mari est levé, jamais de soleil, humidité. Loyer : 220 francs.

« Dossier 664, XIV^e^ arrondis. Plaisance, rue de Vauves : deux pièces sans lumière dans une impasse de 2^m^50 de large, en face se trouve une maison à cinq étages, donc pas d'air ni lumière. Dans ce passage l'on vide les eaux ménagères et matières fécales, cinq personnes y vivent. Loyer : 200 francs.

« Les maisons d'en face ne prennent pas les enfants aux étages supérieurs, les seuls aérés.

« Dossier 721, XV^e^ arrondissement, rue des Cinq-Diamants, logement d'une pièce, insalubrité inouïe, nombreux cas de tuberculose dans les environs, quatre personnes couchent sur le même lit, au pied et à la tête. Loyer : 196 francs. »

Il est évident qu'il est impossible de vivre en bonne santé dans ces conditions. Quel est le coupable ? c'est le loyer trop onéreux.

Eh bien ! il ne faut pas attendre que les gens soient à la rue, ou meurent de faim ou de maladie pour leur porter secours. L'on interviendra plus efficacement et plus économiquement en agissant tant que les sources de la santé et de la vie ne sont pas irrémédiablement atteintes, lorsqu'il est encore temps de sauvegarder leurs forces et leur énergie.

L'ouvrier doit manger à sa faim, et c'est pour les pouvoirs publics un impérieux devoir que de veiller à cette satisfaction du premier des besoins. Ainsi coupera-t-on court aux principales causes de misères futures que la société sera tenue de combattre à grands frais avec si peu de certitude dans le succès. En un mot, l'abaissement du loyer est un facteur important de la simplification du problème si ardu et si pesant de l'assistance, et constitue pour les pouvoirs publics un devoir de prévoyance vis-à-vis d'eux-mêmes.

Il faut donc abaisser le loyer.

Constructions de Maisons à bon marché

Pour abaisser le loyer, le Dr Jarron dit qu'il faut concurrencer les loyers existants par la création d'immeubles construits de telle sorte qu'on puisse les louer à très bon compte. C'est le problème des habitations à bon marché.

Avant d'entamer le problème des logements économiques, il est bon d'examiner ce qui a été fait à ce sujet, de juger des résultats, afin de se faire une expérience.

D'une façon générale les ouvriers ont eu tout d'abord à bénéficier dans ce sens des essais de l'initiative privée.

Les patrons et compagnies ont commencé par créer des habitations individuelles ou collectives, autour de leurs usines ou centres industriels, à l'usage de leurs ouvriers, contre redevance minime ; ainsi naquit le système des *Cités ouvrières* dont le meilleur exemple est celui des mines de Blanzy qui date de 1831 ; des établissemnts Jean Dolfus de Mulhouse, et des 36 logements de Koechlin, maire de cette ville, qui remontent à 1835 et qui sont livrés aux ouvriers contre 12 à 13 francs par mois.

Ces essais ne devaient se développer que vingt ans après à Mulhouse.

En Angleterre, les choses allèrent très vite dès 1844. On cite le village ouvrier d'Adam-Smith, et un peu partout des édifications nouvelles ; de sorte qu'en 1848 les environs de Londres se couvrent de petites maisons à bon marché, où plus de 100.000 individus s'abritent (Picot). Rappeions encore les garden city de Liverpool et de Birmingham.

En Amérique dès 93 on trouve plus de 31.300 maisons d'ouvriers construites grâce aux sociétés philanthropiques. L'impulsion a été suivie en Autriche, en Italie, en Suisse, etc... Ensuite se fondèrent parmi les ouvriers, des sociétés coopératives de construction ; il en existe très peu en France, guère plus d'une centaine, mais plusieurs milliers en Angleterre et aux Etats-Unis, en particulier dans la ville de Philadelphie qui a reçu le joli nom de *City of homes*. Elles ont fait élever plus de 60.000 maisons, chacune habitée par une famille. Nous ne chercherons pas à entrer dans l'organisation très compliquée de ces sociétés. Elles font elles-mêmes des avances, créent leur caisse d'épargne.

On compte aussi des sociétés semi-philantropiques, semi-capitalistes, qui se chargent de la construction de maisons confortables, salubres et à bon marché, limitant par avance leurs revenus, à 3 à 4 0/0. Bien moins nombreuses en France, elles y sont plus riches.

Dans certains pays enfin, les Municipalités construisent elles-mêmes. Londres, Glascow, Berne, etc.... sont entrées dans cette voie, avec des modes d'interventions très variés dans chaque ville.

Tout ce qui a été fait chez nous est dû à l'initiative privée : mais dans les villes industrielles, nous comptons des sociétés riches et prospères, telles que les sociétés « pour logements économiques » de Lille, de Lyon, de Rouen, des Bouches-du-Rhône ; la « maison des petits logements » de la rue Jeanne d'Arc à Paris, etc... (1)

L'Etat et les Communes n'ont jamais voulu s'intéresser directement à ces entreprises ; aussi, sur tout le territoire français, n'avons nous que 25.000 habitants qui bénéficient de ces logements.

Qu'est ce nombre comparé à celui de la population des bouges analogues à ceux que nous avons cités ? Les sociétés constituées grâce à l'initiative privée, seraient certes les plus aptes à rendre les services désirés ; mais encore faudrait-il qu'elles fussent secondées efficacement par les pouvoirs publics. Pourquoi l'Etat ne prendrait-il pas à son compte les travaux de voiries, de canalisation, d'égoûts, pour ne citer que ceux-là ?

Au point de vue de l'intervention des pouvoirs publics, l'Angleterre et l'Allemagne nous donnent encore l'exemple. En Angleterre, la législation la plus étendue existe sur la question ; le Parlement y a facilité les constructions d'immeubles par les comtés et les communes. En 1900, 42.000 personnes se trouvent être locataires d'immeubles appartenant aux comtés de Londres, 10.000 à Liverpool.

Il est d'ailleurs juste d'ajouter que l'encombrement est moindre en France qu'à l'Etranger, d'après les statistiques de Bertillon. Sur 100 habitants, 14 seulement à Paris vivent dans des logis encombrés ; à Berlin, Vienne, 28 à 30 ; 74 à Buda-Pesth, 46 à Saint-Pétersbourg.

Des hommes éminents se sont occupés de porter la question devant les pouvoirs publics. Le 5 mars 1892, M. Siegfried, député, créateur de la Société des habitations à bon marché en France, dépose à la Chambre des Députés un projet devenu depuis la

(1) Le Ministre du Commerce et de l'Industrie pour faciliter les fondations de sociétés des habitations à bon marché, publie des statuts types, mis gratuitemene à la dispositions des intéressés.

La Société française des Habitations à bon marché, de Paris, reconnue d'utilité publique, donne gratuitement tous renseignements relativement à la fondation d'une société (organisation, comptabilité, calculs d'intérêts, d'amortissement, etc...)

loi du 30 novembre 1894, se rapprochant de la loi belge (19 août 1885).

Cette loi de 1894, appelée aussi loi Siegfried, a pour but l'encouragement à la construction d'habitations à bon marché ; elle accorde des subventions aux sociétés qui s'en occuperont, et un autre avantage précieux et assez tentant, tel que l'exonération d'impôts. Toute nouvelle maison sera exemptée pendant 5 ans des contributions foncières et des portes et fenêtres. Les sociétés qui ont pour objet la construction et la vente de pareilles maisons auront la faculté de recevoir des prêts, au taux très réduit des prêts faits aux établissements de bienfaisance, à celui de la Caisse des dépôts et consignations, des hospices, etc. ; elles jouissent des exemptions des patentes, du timbre... Les acquéreurs ou constructeurs de maisons individuelles, qui se libéreront du prix de leurs habitations par annuités, peuvent passer avec la Caisse des dépôts et consignations, des contrats d'assurance ayant pour but de garantir le paiement des indemnités restant à échoir à la mort de l'assuré. Cette loi de 1894 porte en outre une entorse au code civil, c'est-à dire au droit commun, en ce qui concerne le principe, « nul n'est tenu de rester dans l'indivision ». Ces avantages sont subordonnés, par ailleurs, à certaines conditions particulières : Ainsi, la valeur locative des immeubles susceptibles d'obtenir les faveurs de la loi se trouve-t-elle limitée à un certain taux, le maximum en étant fixé d'après l'importance du chiffre de la population de la localité.

Cette loi institue en outre des comités départementaux d'habitations à bon marché, comités malheureusement facultatifs, d'une part, et, d'autre part, voués à un défaut grave de persistance devant les difficultés à prévoir. Elle définit ainsi leurs attributions : « Les comités ont pour mission d'encourager la construction des maisons *salubres* (seule allusion à la salubrité) et à bon marché, soit par des particuliers, soit par des sociétés, en vue de les louer ou de les vendre à échéance fixe, soit par les intéressés eux-mêmes pour leur usage personnel.

« Ils peuvent faire des enquêtes, créer des concours d'architecture, employer tous moyens de nature à provoquer l'initiative en faveur de la construction et de l'amélioration des habitations à bon marché ».

Cette loi a pu donner quelques résultats ; mais ils restent bien insuffisants.

Les avantages qu'elle accorde sont néanmoins appréciables. Il est probable que nombre de difficultés doivent se présenter dans la pratique. Les difficultés qu'il nous a été donné de constater

selon l'étendue de notre compétence et le but de de ce travail, seront étudiées à la fin du chapitre suivant, c'est-à-dire après l'étude de la question sanitaire des habitations à bon marché et l'étude de la loi de 1906.

CHAPITRE II

L'oubli de l'hygiène dans les constructions

A défaut de résultats satisfaisants, notons tout au moins les louables efforts tentés pour l'amélioration du loyer. Mais en serait-on arrivé à abaisser d'une façon générale le prix du loyer, par la construction de maisons à bon marché et la concurrence ainsi faite aux propriétaires, qu'il y a à se demander si l'hygiéniste doit se déclarer satisfait ? Nous répondons non. Pour le satisfaire complètement, il faut que les logements mis à la disposition des ouvriers soient salubres par eux-mêmes. Nous ne saurions trop insister sur cette importante question de la salubrité de l'habitation.

Le logement est un dispositif inventé par l'homme, peu favorisé par la nature, pour se préserver des intempéries atmosphériques. Or, si l'homme a quelque fois à fuir les rigueurs de l'atmosphère, c'est à lui que continuellement son organisme s'adresse pour récupérer ses forces vitales, car l'atmosphère pure est son milieu. C'est assez dire que l'habitat que nous créons artificiellement dans nos demeures devra se rapprocher le plus possible de celui-là et en atténuer les écarts.

Cette atmosphère et ce climat factices ont forcément une très profonde influence sur l'homme, dont la plus grande partie de l'existence s'écoule en leur milieu. Aussi, n'est-on pas peu surpris de voir pendant quel long temps semble avoir été négligée la question de l'hygiène du logement et de constater à quelles aberrations elle a donné lieu lors des constructions de maisons remontant à quelques dizaines d'années seulement. En parcourant nos vieilles villes de France, l'on rencontrera fréquemment les anciennes alcôves fermées, ménagées dans le coin le plus obscur et le moins aéré de la pièce. On trouvera, lorsqu'il y en a, des cabinets d'aisances à trou béant, des conduits de fumée unitaires, des puits ou citernes voisinant avec les fosses, enfin nombre de dispositions que nous réprouvons aujourd'hui et qui semblent avoir fait mode en leur temps.

L'excuse du moment se trouve peut être dans l'ignorance ; mais aujourd'hui la société est suffisamment éduquée et sait mieux l'importance de l'hygiène en général. Le propriétaire, qui ne se soucie pas de cette question, pèche donc par esprit de cupidité. Pour lui, l'application des règles d'hygiène dans les constructions, n'est pas sans en augmenter le coût, ou restreindre son revenu ; aussi, est-il enclin à la négliger. Ainsi se continuera la spéculation des petits logements qui, en multipliant les loyers au détail, donne un revenu tentant ; ainsi s'obstinera-t-on à négliger le choix des matériaux, de sorte que leur mauvaise qualité s'alliera à leur insuffisance, ou que les cloisons, les parquets, les toits n'auront pas toujours l'épaisseur nécessaire ; et que ce sera trop exiger des constructeurs, uniquement préoccupés de faire de bonnes affaires, que de leur demander qu'ils protègent leurs modestes locataires contre l'humidité ou les intempéries ; ce seront là des portes toutes ouvertes à la maladie. Mais encore il n'y a là mal que par défaut ; pourquoi faut-il déplorer que le logement devienne dangereux par lui même, en constituant un milieu tout à fait antinaturel et débilitant ?

Pour vivre, il faut à l'homme de la lumière solaire et de l'air pur. Hors de ces conditions, la vitalité humaine diminue ; toutes les énergies sombrent, le corps et le caractère se modifient défavorablement.

Construction des Habitations à bon marché et salubres

Cette question de la salubrité du logement est donc capitale ; il faut livrer à bon compte, à l'ouvrier, un nouveau domicile où se trouvent déjà réunies toutes les conditions voulues de salubrité et d'hygiène.

Comment donc comprendre cette question si grave de l'hygiène de l'habitation ?

L'étude approfondie et détaillée des conditions de salubrité des habitations à bon marché n'entre pas dans le cadre de ce travail restreint. Il nous semble que la définition donnée par le Conseil supérieur d'hygiène de la salubrité de l'habitation, quoique très sommaire, peut servir d'enseignement général aux comités chargés d'apprécier la salubrité des immeubles.

Pour le Conseil supérieur d'hygiène, une habitation salubre est « une habitation construite à l'abri de l'humidité, largement éclairée et aérée, convenablement chauffée, toujours entretenue

en bon état de propreté, pourvue d'une eau saine en quantité suffisante et munie de tous les moyens rationnels d'évacuation des eaux pluviales et ménagères et des matières usées ».

A l'architecte, à l'entrepreneur, aux services de Voirie, il appartient de rechercher les moyens de construire sans déroger à ces prescriptions et sans compromettre le but poursuivi, c'est-à-dire le confort et l'économie. Mais au moins, pouvons-nous profiter de l'expérience acquise ?

Des rapports des Comités de patronage, il résulte que la maison individuelle avec jardin répond d'une façon idéale à tous les désirs des promoteurs des maisons salubres et à bon marché. Ce système, devenu la règle en Angleterre, a rendu les plus grands services à la santé publique.

L'habitation qui abrite une famille, et que les Anglais appellent le « cottage », est peu élevée, largement baignée par la lumière ; l'air y circule largement alentour grâce au jardin. L'intimité familiale est plus complète, grâce au cottage qui a développé en Angleterre l'amour du home, l'antidote des distractions factices et malsaines, du café, du cabaret et de pis encore.

N'est-ce pas l'adoption et la généralisation de ce genre d'habitation qui aurait le plus contribué, depuis 40 ans, à faire baisser de plus d'un quart la mortalité tuberculeuse en Angleterre?

Certes, cette constatation fait loi, semble-t-il, et nous ne saurions trop recommander la création des cottages partout où les circonstances le permettraient ; nous savons, d'ailleurs, que depuis 1908, nombre de lois tendent à favoriser ces petites installations particulières qui répondent bien à ce que doit être la « petite propriété ».

Ce qui a été fait au point de vue des Habitations salubres et à bon marché

En pareille matière, le rôle de l'initiative privée est bien impuissant et lorsqu'on viendra parler d'hygiène aux familles, que la maladie, le chômage ou l'inconduite du chef, auront jetées dans la détresse, elles réclameront du pain, car, il est bien vrai le dicton : « Ventre affamé n'a pas d'oreilles ». Aux pouvoirs publics reviennent la charge et le droit d'imposer ses lois en fait d'hygiène ; eux seuls détiennent les moyens de pousser à l'action. En France, l'Etat ne s'est d'ailleurs jamais départi de ses devoirs sur ce point.

La législation sanitaire est très chargée, et nombreux sont les lois, réglements et décrets pour la protection de la santé

publique ; l'historique en a été maintes fois tracé ; nous ne nous occuperons que des dispositions concernant le logement.

Les principales sont :

La loi du 13 avril 1850, dite « sur les logements insalubres », qui instituait, auprès du Conseil municipal, des commissions chargées de visiter les appartements de la classe pauvre. Elle fut inefficace ; les commissions subissaient trop d'entraves ou ne jouissaient que de pouvoirs insuffisamment établis. On chercha longtemps à faire un véritable code d'hygiène, et le 15 février 1902 nous avions une loi qui ne devait être applicable que l'année suivante, et portait le titre de « loi sur la santé publique ». Elle renferme des articles (11, 12 et suivants) relatifs à l'hygiène des immeubles. Elle donnait surtout pour mission aux comités de lutter contre la tuberculose, ce qui était de nature à la rendre plus féconde que la précédente. On n'en a pas encore dressé le bilan (Dr Gauchez, membre du Conseil supérieur des Habitations à bon marché), mais on sait néanmoins que 10.000 personnes n'en meurent pas moins de la tuberculose, à Paris, chaque année ; le résultat de l'application des nouvelles prescriptions était dès lors peu encourageant.

Une loi concernant directement l'habitation était donc nécessaire ; nous l'avons. Elle est dite « loi Strauss » et constitue un remaniement de la loi de 1894 ; elle date du 12 avril 1906. Cette loi impose le certificat de salubrité aux maisons dites à bon marché, comme condition à l'obtention des avantages accordés par la loi de 1894 ; elle élève ainsi la côte locative maxima en faveur de certaines localités et étend à 12 ans, au lieu de 5, la durée des immunités fiscales.

Ce sont là de réels avantages.

Avec la loi de 1894, l'Etat a donc admis le principe de sa participation indirecte à la création des habitations à bon marché. En 1906 seulement, il a reconnu la nécessité de veiller au respect des règles de l'hygiène dans les nouvelles bâtisses et il subordonne à cette condition de salubrité, l'obtention des faveurs fiscales. Son dessein est, en outre, d'augmenter les facilités accordées aux constructeurs d'édifices à bon marché. Et, certes, son intention est généreuse, si l'on considère la perte du fisc en ce qui concerne seulement l'impôt foncier des portes et fenêtres. Celui-ci représente, en effet, de 9 à 16 0/0 du revenu brut des maisons en général ; son exemption pendant 12 ans constitue donc un sérieux avantage pour le constructeur.

Et cependant voici à quels faibles résultats pratiques nous en sommes :

En 1900, il y avait 88 comités existants pour 50 départements.

Le capital social des sociétés était de : 16.689.458 francs ; le nombre des maisons individuelles construites en 1907 et celui des maisons collectives étaient de 278, avec 2.793 logements abritant en tout 4.650 familles.

Voici le total des exonérations :

Contributions foncières	10.500 25
Portes et fenêtres	19.045 91
Taxe de main morte	1.030 40
Patentes	1.240 »
Timbre, enregistrement	197 50
Impôts, revenu de police immobilière	984 92
	32.998 38

En 1910, nous avons 90 comités pour 86 départements.

Voici le montant des détaxes pour cette année :

Contributions foncières	98.039 77
	98.587 26
	19.132 11
	12.998 38
	4.606 08
	233.363 50

Nous notons donc, en France, une certaine progression des immunités, bien qu'elles se maintiennent dans des proportions très faibles et semblent bien timides, si on les compare, d'une part, à la somme des intérêts en jeu, d'autre part, aux subventions très généreuses attribuées, sur le budget, à d'autres initiatives sociales, dont l'importance est à coup sûr considérable, mais ne dépasse pas celle des initiatives qui se proposent l'amélioration du logement populaire.

Quant aux chiffres des prêts consentis par la Caisse d'Epargne, ils se dénombrent ainsi :

En 1905	4.191.732 36
1906	5.028.851 »
1907	6.111.430 41
1908	7.179.580 73

Nous constatons là une progression de meilleur augure. L'augmentation annuelle de 1905 à 1907 était de 1 million ; elle s'est élevée à 1 million 1/2 en 1908. Le mouvement est donc imprimé et s'accélère ; mais il y a encore un chemin considérable à parcourir. Il reste beaucoup de caisses hésitantes ; compren-

dront elles qu'elles ne peuvent plus longtemps refuser à cette cause leur grand concours moral et leur appui financier.

Quant à la part des Départements et Communes, elle est nulle ou presque, malheureusement.

L'article 6 de la loi du 12 avril 1906 autorise les départements et les communes à intervenir sous des formes diverses en faveur des habitations à bon marché. Des rapports fournis au Ministère du Travail, il résulte que cet usage est extrêmement discret. Cependant, nous devons noter que dans certains départements, les Sociétés de constructions ont été l'objet de faveurs engageantes.

Nice a rétrocédé à la Société des habitations à bon marché, de cette ville, un terrain conquis sur le Paillon, et a accepté, en payement, des actions évaluées à 50.000 francs.

Le Conseil de Lorient a voté un crédit de 10.000 francs pour l'achat de 400 actions de 25 francs de la Société « l'Habitation populaire ».

Arras et Saint-Omer ont cédé des terrains communaux à prix réduits à leurs Sociétés.

A Lyon, la Municipalité mettra en état de viabilité et d'assainissement (en y dépensant 10.500 francs) le terrain de 9 000 mètres sur lequel une Société coopérative veut construire 24 maisons avec jardins.

Enfin, Paris, qui est la ville qui fait le plus pour ses constructions à bon marché, cède des terrains à 7 Sociétés importantes.

Il est regrettable d'avoir à constater combien ce bon exemple, donné par des cités prévoyantes et soucieuses du bien-être moral et physique des déshérités, est long à être suivi.

Quoi qu'il en soit, d'une façon générale, nous pouvons noter une marche réelle, quoique lente, de l'opinion vers l'amélioration du logement, et on ne peut que souhaiter de voir bientôt l'évolution de l'habitation prendre un rapide essor. Il n'est ni de notre compétence, ni dans notre but, d'aller plus avant dans l'étude des difficultés que peuvent rencontrer les Sociétés de construction; nous ferons seulement à remarquer que ces Sociétés ont toutes les peines à acquérir, même à prix trop coûtant, les terrains voulus. Nous savons qu'à raison du prix des matériaux et de la main d'œuvre, le problème du bon marché de la construction est ardu ; à l'habitation à bon marché, il faut du terrain et des matériaux à bon marché. On sait que les Sociétés ne trouvent pas la bienveillance et les facilités voulues auprès des caisses de prêt et de l'administration fiscale, qui arrivent très souvent à se dérober, dans le dédale des formalités, aux obligations que leur impose la loi. Il ressort clairement que ce qui

manque à toutes nos Sociétés, c'est l'appui financier. Il est aujourd'hui manifeste que les plus florissantes sont celles qui ont bénéficié de donations généreuses, par exemple, en Angleterre, celles qui reposent sur le legs Pedoby, en France, celle de Nice, qui vit de l'institution Pierrefonds, enfin, celles de bien d'autres villes où les bienfaiteurs ne manquent pas. Les philanthropes, malgré leur riche dévouement, ne pourraient jamais subvenir à tout, et il serait à souhaiter que l'Etat ne s'en tînt pas au rôle platonique de législateur et qu'il apportât sa contribution directe à cette œuvre de la rénovation du logement.

*
* *

L'affaiblissement et l'anémie installés, voici des terrains préparés pour le développement des maladies contagieuses, les typhoïdes, les pneumonies, la tuberculose..., celle-ci terriblement meurtrière.

La bacille de la tuberculose règne partout. L'air pur et la lumière solaire lui étant défavorables, il se développe admirablement dans les espaces sombres et humides, telles des moisissures. Dans le poumon des hommes qui ont une bonne hygiène, il est détruit ; il prolifère au contraire chez l'homme qui vit dans le logement débilitant. Ce milieu propice entretient en effet les microbes en nombres effroyables, favorise chez eux une virulence particulière ; d'autre part, il fait perdre à celui qui l'occupe ses forces physiques et sa résistance ; il s'étiole et succombe fatalement.

Brouardel a dit : « Mettez un homme débile dans un endroit sain, peut-être échappera-t-il à la tuberculose ; mettez un homme solide et vigoureux dans un logis insalubre, il ne résistera sûrement pas. »

Telle sera l'action directe du logis sur l'individu ; mais il y a des répercussions lointaines qui frappent la société.

Lorsqu'un foyer aura été infecté, les logements voisinant les uns avec les autres, la maladie atteindra une virulence particulière dans ces milieux sordides aura tôt fait d'aller faire à côté des victimes, d'autant plus que, et au delà de chaque parois, il trouvera des malheureux tout aussi vulnérables. De voisin à voisin, de proche en proche, la propagation envahira des quartiers entiers.

On a aussi dès longtemps reconnu que l'ouvrier qui habite un taudis est plus tenté de rechercher des distractions au dehors ; et le débit de vin du coin a alors beau jeu. C'est là un fait qui a

une importance capitale aussi bien aux yeux du moraliste que de l'hygiéniste. Le premier pas chez le bistrot, c'est le pas dans l'alcoolisme, dont l'économie et l'harmonie dans le ménage se passeraient bien déjà.

Devons-nous oublier aussi l'odyssée des enfants, livrés à l'école de la rue et du vagabondage ?

Il faut donc des habitations confortables, agréables par l'agencement de leur intérieur, tout en restant en rapport avec les ressources réduites de l'ouvrier.

En un mot, il faut des maisons saines et à bon marché.

DEUXIÈME PARTIE

La Question a Alger

La question des habitations salubres et à bon marché à Alger offre des particularités qui relèvent des différences ethniques de la population, de ses mœurs et des caractéres spéciaux de l'art architectural que l'on rencontre en Algérie.

C'est à la fois une très intéressante et très importante question. L'étude du logement ouvrier à Alger, qu'elle suscite, réserve à l'hygiéniste une decevantesurprise, car elle diminue bien vite à ses yeux l'enthousiasme que peut avoir le simple touriste en face de cette ville blanche, de son ciel et de sa baie bleus, de ce joli manteau blanc et émeraude que forment ses habitations et terrasses et ses environs verdoyants.

Si tous les artistes se sont extasiés devant devant le décor radieux d'Alger la Blanche, l'hygiéniste est obligé de constater et faire ressortir ce qui vient le ternir, Ces maisons enserrées, à l'aspect extérieur resplendissant et merveilleusement ensoleillé peuvent être du plus bel effet pour les lorgnettes du voyageur, mais elles n'en sont pas moins par l'agencement de leurs intérieurs le cellier de toutes les maladies.

La ville moderne construite depuis la conquête, dont les habitations sont admirablement adaptées aux besoins de l'hygiène propre à notre climat, n'offre pas grande prise à notre critique. La vieille ville qui se fait admirer par son pittoresque, antérieur en grande partie à la conquête, comprend les quartiers les moins aisés et abrite plus spécialement la population ouvrière ; nous allons voir dans quelles conditions.

La Population ouvrière a Alger

Nous n'avons pu trouver au Gouvernement général les chiffres officiels, que nous aurions voulu donner, et le décompte de la population ouvrière, le chiffre des décès et des naissances, etc... Le service de la statistique, de date récente, n'est pas encore parfaitement organisé.

Selon l'avis de M. Laurent, Inspecteur du Travail du département, la population des familles ouvrières d'Alger peut s'évaluer à 60 ou 70 000 âmes. Le chiffre des décès tend à dépasser nettement celui des naissances.

Ceci se passe au sein d'une population hétéréoclite et cosmopolite dont les éléments se recrutent dans toutes les nationalités. Le chiffre des Français y est infime ; les Italiens et les Espagnols dominent. Il faut y comprendre surtout les émigrants de Malte, de Mahon, de Sicile, etc...

Tous ces étrangers ne représentent pas l'élément aisé ni quelquefois choisi de leur pays ; ils importent ici, avec leurs misères, leurs mœurs et traditions, qui ne sont pas précisément des traditions de propreté et d'hygiène. L'Espagnol est d'une négligence proverbiale pour les soins de sa personne ; ses croyances et ses erreurs grotesques en fait de thérapeutique sont aussi connues ; l'Italien présente la désastreuse habitude de caser toute une famille dans le logement le plus réduit et dans le plus parcimonieux ameublement.

Cette population est très nécessiteuse ; elle est inévitablement contrainte à la vie de misère dans le taudis ; les mêmes raisons que nous avons signalées dans la première partie de ce travail pour les maigres salariés l'y poussent. C'est donc, dans les quartiers qu'elle occupe, l'agglomération, dont nous avons des raisons spéciales en Algérie de redouter les conséquences. Malgré la forte mortalité de ces milieux les familles y restent cependant très nombreuses, grâce à leur grande fécondité.

Cette population est très instable et n'a aucune velléité de s'installer à demeure dans ce pays qui n'est pas le sien.

Les immigrants italiens, en particulier, ont le plus souvent laissé au pays leur famille, que non seulement ils entretiennent de leur envois d'argent, mais pour qui ils arrivent à mettre de coté un petit pécule. N'ayant aucune idée de se fixer ici, ayant même le désir ferme d'en partir, ils économiseront le plus possible pour rendre plus prochain le jour du retour, s'ils arrivent toutefois à échapper à la maladie. Ils s'associeront dans ce but et s'installeront généralement dans le logement le plus petit et le plus économique. Ils ne peuvent avoir aucun soin pour un logis

transitoire, et l'insalubrité d'écoule de cet état de choses. Dans ces conditions, la prévoyance publique aura tout à faire par elle-même sans compter sur le concours de l'intéressé.

Alger compte néanmoins une classe assez importante d'ouvriers et employés de mentalité et intellectualité plus élevées, et de situation plus aisée ; ce sont ceux que comprennent les administrations de toutes sortes, les industries et entreprises variées, les compagnies de chemin de fer P. L. M., T. A., C. F. R. A., les les usines, les entreprises du bâtiment, vinicoles..., dont les salaires sont appréciables, mais qui ne logent néanmoins pas tous dans des habitations salubres. Ils souffrent du mal général : la cherté du loyer, la spéculation des petits logements.

Examinons d'ailleurs les logements dont dispose l'ouvrier à Alger.

Le Logement Ouvrier à Alger

Le comité de patronage des habitations à bon marché et de prévoyance sociale à Alger, dans un compte-rendu des travaux pour 1906, dit par la voix de son secrétaire général, M. Saladin : « Les loyers atteignent ici des prix supérieurs à ceux des plus grandes villes de France.... les ouvriers se logent donc au meilleur marché possible dans des maisons insalubres, situées dans des rues si étroites, que l'air ni le soleil ne peuvent y pénétrer » ; plus loin : «..... Les propriétaires de ces « casernes » ne font rien pour en améliorer les dispositions intérieures, etc.. »

Le même rapport donne le chiffre des revenus des mêmes maisons : « Les maisons vieilles, sales, basses, aux logements petits et dépourvus de la plus indispensable commodité donnent un revenu atteignant près de 35 0/0 du capital, quelquefois 40 0[0, alors que les immeubles rapportent ailleurs 8 0[0.

Ces chiffres sont typiques ; ils nous indiquent suffisamment combien doit sévir, à Alger, le mal du loyer trop cher, cause de l'insalubrité du logement.

Le Logement insalubre

Pour étudier ce logement, il nous paraît plus commode de le faire par quartier, chaque quartier présentant un mode particulier d'habitation.

D'une façon générale, hormis les maisons construites en bordure, qui ne sont pas à l'usage de la classe qui nous intéresse, les habitations consistent en masures peu ou pas entretenues, entassées les unes sur les autres, ne laissant entre elles que des

carrefours et des impasses tortueux, où la police et le balayage municipal, tous deux chargés d'un nettoiement spécial, voient leur œuvre impossible. Les immondices s'y entassent jusqu'à corruption ; l'air y est infesté qui sert à l'aération des maisons et les pénètre par des orifices minuscules.

Ce sera bien pis, si nous abordons l'étude du logement en particulier.

Quartier de la Marine. — Ce quartier est habité par des pêcheurs de nationalité napolitaine. Ceux-ci vivant en mer jouissent d'une santé parfaite ; il n'en est pas de même de leurs familles, confinées dans des logements que le constructeur n'a jamais destinés à être habités. Les familles des pêcheurs s'entassent dans des logements inhabitables.

En effet, elles occupent des voûtes construites pour servir d'entrepôt aux marchandises et situées sous le boulevard de la République, entre le chemin de l'Amirauté et le bâtiment qui comprend les escaliers de la Pêcherie. Ce sont là, comme le nom l'indique, des voûtes comprises dans le sous-sol du boulevard, dont l'ouverture en avant est murée et ne présente qu'une petite porte, ouvrant sur une galerie commune ; ce sont autant de couloirs profonds de 7 à 8 mètres, obscurs et humides, ne recevant d'air et de lumière que ce que peut en laisser passer la porte. Chacune des pièces est habitée par une famille, en général assez nombreuse, le père, la mère et 4 ou 5 enfants, avec mobilier très réduit, une table, des grabas, des paillasses. L'odeur y est indescriptible ; elle est faite des émanations dégagées par les engins de pêche, les corbeilles et les résidus de poissons, mêlée à celle des fourneaux portatifs et de la cuisine à toutes les essences. On compterait dans ce quartier, d'après le Dr Koziel, une centaine de familles. Ces gens vivent dans une promiscuité inévitable, n'ayant aucun soin pour l'unique cabinet d'aisance placé à un bout de la galerie. Les buanderies sont aussi portatives et ambulantes que les cuisines ; elles consistent en baquets que l'on se prête d'une famille à l'autre et que l'on utilise dans un coin de la chambre.

D'ailleurs, les enfants donnent l'idée de ce que peut être l'état sanitaire ici ; ils paraissent tous lymphatisés et rachitiques. Nous avons relevé nombre de conjonctivites, ophtalmies, et autres signes de débilité, sans oublier l'inévitable tuberculose.

« Il n'est pas rare de rencontrer des enfants chlorotiques, scrofuleux-tuberculeux ». (Kosiel).

Ce quartier a, d'ailleurs, été à plusieurs reprises le foyer d'épidémies de typhoïdes, notamment en août et septembre 1889,

à une époque où les eaux d'Alger paraissaient indemnes de bacilles typhoïdiques,

Ces logements peuvent être améliorés ; l'autorité militaire, si scrupuleuse au point de vue hygiène du casernement, nous en donne le meilleur exemple : elle a élargi les couloirs et toutes les ouvertures des voûtes dans la partie dénommée bastion n° XV, et y loge quelques effectifs de troupe avec état sanitaire normal.

Ce n'est là qu'une partie du quartier de la Marine ; le reste de ce quartier est situé au nord de la place du Gouvernement et peut être confondu, en ce qui nous intéresse, avec le quartier de la Préfecture, dont il présente à peu près le même genre d'habitations. C'est plus spécialement dans ce quartier que sévit l'épidémie de variole de 1898.

Quartier de la Préfecture. — Ici nous trouvons des maisons, et quelles maisons ! s'écrie le Dr Koziel ; quelles maisons, en effet, au point de vue hygiénique. Ce sont des habitations en style mauresque, dont nous empruntons la description à M. le professeur Crespin (Congrès international de la tuberculose, Paris, 1905. Rapports et travaux) : « La maison mauresque est bâtie en vue de la fraîcheur et le soleil y pénètre difficilement, d'autant mieux que ses ouvertures donnent dans des rues étroites et souvent voûtées. »

La cour mauresque qui se trouve au centre sert à l'aération, mais permet aux eaux pluviales de pénétrer jusque dans les chambres qui sont humides au plus haut point. Les ouvriers indigènes prennent l'habitude de s'entasser dans une pièce unique... les familles vivent toutes sans le souci du cube d'air qui leur est nécessaire et si un des membres est tuberculeux, il risque fort de contaminer les autres, surtout les enfants. Les maisons sont en général basses, les plafonds ont au maximum $2^{m}50$; nous avons déjà dit que le nombre des ouvertures de chaque pièce était réduit.

L'européen a éprouvé le besoin de modifier ces maisons qui en général servent d'habitations individuelles, et ils ont fait pire ; ils ont par exemple éprouvé le besoin de vitrer le ciel de la cour.

Voisinant avec celles-ci, se trouvent de grandes maisons collectives avec cour intérieure aussi et logements multiples à l'entour. Ces logements très petits sont en général composés de deux pièces, rarement 3 et d'un réduit qui sert de cuisine. La cour recueille les résidus de cuisine et les aux ménagères ; elle renferme l'unique et commune fontaine, et les lieux d'aisances, dont les gens paraissent ne pas savoir se servir.

Ce quartier a été très touché par la variole en 1898, ainsi que

nous avons pu le constater par les entrées à El-Kettar. C'est lui qui fournit le plus grand nombre de typhoïdiques à l'hôpital. La rue des Trois-Couleurs est tristement célèbre pour ce fait. Voici le chiffre moyen des décès par maladies contagieuses et par an dans ce quartier :

Coqueluche	0
Rougeole	6
Variole	0
Diphtérie	2
Fièvre typhoïde	10
Typhus	1
	18

Ces habitations sont très insalubres et considérablement surpeuplées. Telle était aussi l'opinion du Docteur Moreau.

« La Casbah » comprend une population très nombreuse qu'il sera pour longtemps encore difficile d'arracher à ses habitudes. Elle occupe surtout des habitations indigènes, où logent aussi les journaliers du port et multitude d'autres petits ouvriers de tous métiers.

La tuberculose y fait le plus de victimes. D'après le Docteur Julien, la mortalité dans ce quartier monte à 31 0/00 par an, coefficient supérieur de 11 0/00 à celui de la mortalité française : mais les naissances par contre y sont de 52 0/00.

Les causes de la mortalité se répartissent ainsi :

Coqueluche	10
Rougeole	7
Variole	1
Diphtérie	3
Typhoïde	12
Typhus	1
	34

Pas plus ici qu'ailleurs le logement n'est satisfaisant au point de vûe de la salubrité.

Quartier Bab-el-Oued. — Le professeur Crespin, dans son livre « La fièvre typhoïde dans les pays chauds » (Paris 1901), donne de ce quartier une étude sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir : « Ce quartier ne laisse pas trop à désirer sous le rapport des constructions ; les maisons sont spacieuses, les rues sont larges ; de vastes places publiques, complantées d'arbres, font des trouées d'air et de lumière, absolument favorables à une bonne hygiène. » Malheureusement, la population presque exclusivement espagnole

qui vit là est généralement pauvre, toujours insouciante et a importé de son pays d'origine des habitudes qui paralysent l'effet des heureuses dispositions prises par les pouvoirs publics.

Donc, à côté de conditions favorables, ce quartier présente des conditions défavorables résultant de l'encombrement des logements par des familles trop nombreuses et misérables.

Les épidémies de choléra l'ont ravagé assez souvent, alors qu'elles laissaient presqu'indemnes les autres parties de la ville. Quant à la fièvre typhoïde, c'est à Bab-el-Oued qu'on meurt le moins. Le pourcentage par rapport à la population donne 0.37. (Crespin), quoiqu'il en soit, c'est un quartier où la salubrité du logement laisse aussi à désirer.

Des évènements de triste actualité ont permis au public algérois de pénétrer dans ces intérieurs misérables et d'en avoir un aperçu saisissant par la plume d'un rédacteur de *La Dépêche Algérienne*, M. Edouard Duclos, chargé, a l'occasion du naufrage de « La Norma », d'étudier de près les misères du peuple frappé.

Ces notes serviront à clore l'étude du logement :

« *Combien fut triste l'après-midi que j'ai consacrée à ces visites !... et combien j'ai regretté de n'avoir pas à mes côtés quelques uns de ceux que la fortune a comblés de ses dons !...*

« *Au n° 17 de la rue Navarrin, au troisième, famille M..., il fait à peine jour dans la pièce où je pénètre tant la rue est étroite, une toux rauque se fait entendre ; sur un lit, une femme au visage émacié se soulève péniblement, contre elle un bébé de deux ans est blotti. La fièvre la consume et l'enfant est secoué par la toux qui le déchire. C'est Madame M... et son dernier né qui est malade... Le logis est bien pauvre : deux chambres abritent la mère et sept enfants. Avant la catastrophe, avec le salaire du père, il entrait 220 francs par mois et il y avait neuf bouches à nourrir.*

« *Un peu plus loin, rue des Consuls, Madame M.., premier étage, une chambre de 14 francs par mois, parvenait à peine à vivre et n'arrivait pas à payer son loyer. Il y a 4 mois de retard.*

« *Au fond de l'impasse des Kourdes, qui donne rue d'Orléans, se trouve une maison mauresque. Je pénètre dans la cour intérieure, quelques appels en langue italienne... par un escalier tout noir, aux marches glissantes... dans l'unique pièce qui constitue l'appartement, tous « la grand'mère, la mère et les deux enfants », caseront. »*

« *Rue Abada, 2, Madame L..., chambre au deuxième : la porte consiste en un lambeau de toile, tout respire une affreuse misère dans ce taudis aux murs délabrés. Point de meubles, dans le fond une sorte de grabas sur lequel dorment, la nuit, la mère et quatr*

enfants ; l'humidité suinte des murs, il fait froid. « Nous n'avons pas mangé tous les jours, je suis malade, je me traîne à peine et suis sans force... ».

On pourrait aller au hasard dans tous les logements de ces quartiers que nous avons cités, ce sont partout, dans des intérieurs sordides, un ou tous les occupants malades.

Il est facile de deviner quel mal estropie l'un, quel mal affaiblit l'autre et fait tousser celui-là. C'est partout le surpeuplement.

Il est urgent de remédier à cette situation, à Alger plus que partout ailleurs.

Importance de la question à Alger

Alger, port de mer, est exposé à tous les fléaux : peste, choléra, typhus, etc. ; le germe de ces épidémies introduit dans la ville, le mal y prendra une virulence et une intensité incroyables, parce qu'Alger est un climat chaud ; parce que, surtout, Alger comprend des quartiers faméliques agglomérés et malpropres.

La mal se répandra donc sur cette population qui lui servira de proie et d'aliment ; il menacera et envahira le reste de la ville, avant que des mesures aient pu être prises. Alors l'administration pourra se reprocher de ne pas avoir assez fait.

Jusque là, d'ailleurs, une endémie terrible rongera cette population, quoique à moins grand fracas : c'est la tuberculose.

« Il semble bien que la tuberculose était, dans les premiers temps de la conquête, moins fréquente en Algérie, moins répandue qu'actuellement », déclare le professeur Crespin.

La mortalité qui en relève est, d'après les calculs compétents et qualifiés de ce professeur, de 14,5 pour 10.000 décès chez les Européens ; on ne peut pas donner le chiffre pour les Musulmans, faute de statistique. La situation ne serait pas très alarmante si l'on considère qu'en Russie la proportion est de 40 pour 10,000, en France de 30, et de 13 en Angleterre. Nous y voyons une indication de plus à prendre des mesures pour conserver cette exceptionnelle situation, dans une ville qui a la prétention d'offrir aux malades de tous les pays les ressources d'un climat revivifiant. Si les conditions atmosphériques et naturelles les plus hygiéniques et les plus bienfaisantes, au point de vue de la santé, se trouvent réunies à Alger, il ne faut pas en laisser diminuer les avantages par les maléfices de l'agglomération urbaine. Pour cela, réformons le logement insalubre. Cette conclusion s'appuiera aussi sur l'indiscutable autorité du professeur

Crespin, pour qui « l'habitation insalubre est le facteur le plus important de la tuberculisation, surtout de la tuberculisation de l'enfant ».

L'amélioration du logement à Alger

Il existe à Alger des cités ouvrières. Nous avons visité la cité Altairac, à Maison-Carrée : très bien comprise, les logements en sont peut-être un peu serrés et exigus, sans jardin particulier ; l'état sanitaire général y est excellent.

Nous avons aussi visité à Mustapha le quartier appelé le « Paté ouvrier ». Un propriétaire y a fait élever deux immeubles ainsi compris chaque immeuble à 3 étages, et ne possède pas plus de deux appartements par étage ; ceux-ci sont éclairés directement ; les cuisines sont munies d'éviers à siphon, les cabinets d'un tuyau de chute pourvu également d'un siphon. La fontaine se trouve soit à la cuisine, soit sur le pallier et ne sert pas à plus de deux ménages. Chaque immeuble possède une buanderie sur la terrasse avec séchoir en fils de fer, ce qui évite d'étendre le linge dans les chambres.

Le prix des loyers ne dépasse pas 18, 20 à 25 francs par mois, les appartements à 25 francs comprenant deux belles pièces et une, avec un water-closet dans l'appartement, chose importante.

Il se trouve dans la rue des Consuls une simple chambre payée 14 francs par mois, qui n'est même pas salubre ; et à Mustapha, pour 18 francs, on peut avoir un appartement de deux pièces saines, avec tout l'indispensable voulu sinon le confortable. C'est là la proclamation de bien grandes responsabilités, et l'inculpation de bien grandes inerties. Qu'a-t-on fait ou tenté pour améliorer le sort de nos malheureuses classes laborieuses ?

En présence de ce besoin, qui n'a jamais cessé d'être urgent, de lutter contre les habitations onéreuses et insalubres, des sociétés se sont constituées pour construire des maisons conçues de façon à éviter ce double inconvénient ; mais ces sociétés se sont effondrées sans qu'il leur ait été porter secours. Ainsi, pour ne citer que les plus récentes, « La Famille algéroise », la « Société française et humanitaire de Mustapha », la « Société algérienne de crédit pour habitations à bon marché » ont disparu avant même d'avoir pu amorcer une seule des opérations qui avaient motivé leur fondation.

Actuellement existent : 1° la « Maison familliale et de prévoyance sociale » fondée le 6 octobre 1906, société coopérative au capital social primitif de 160,000 francs ;

2e « Le coin de terre et le foyer » créé en 1908, coopérative au capital de 10.000 francs.

« La Familiale », sous l'énergique et compétente direction de M. Saladin, est arrivée en 4 ans, à construire huit maisons à El-Biar dans la région dite « Casabianca », au Télémly, au boulevard Bon-Accueil, à Birtraria. Cette société vient d'être autorisée à élever son capital social de 160.000 francs à 260.000 par une émission nouvelle de 2.000 actions nominatives de 100 francs.

Les maisons construites, en particulier celles inaugurées par M. Jonnart, Gouverneur général de l'Algérie et M. Verne, préfet d'Alger, se font admirer par leur plus parfait confortable tant au point de vue de la disposition des pièces et dépendances, qu'au point de vue de l'organisation de tous les systèmes hygiéniques adduction d'eau, d'air, etc.... évacuation des nuisances.

Cette société compte déjà des résultats heureux. Elle a, par exemple, vulgarisé les progrès que nous cherchons à réaliser au point de vue de l'hygiène de l'habitation ; elle a cherché à répandre l'idée du logement salubre, en organisant à ses frais des conférences, des campagnes de presse et en publiant des brochures, etc.

Elle était arrivée à acquérir la confiance de l'élite de l'élément ouvrier et employé ; mais la masse, bien qu'acquise en principe, s'est toujours tenue dans une expectative timide.

La société a néammoins couvert le 1/10 de son capital ; les plans et projets sont absolument des plus encourageants et des mieux compris au point de vue de tous les intérêts du problème.

La deuxième société « Le coin de terre et le foyer, patronnée par l'abbé Lemire, suit l'intelligente direction de l'abbé Dauzon, d'El-Biar. Elle a construit un certain nombre de maisons à bon marché sur un emplacement salubre, avec petit jardin attenant à chaque maison. La cité ainsi formée, appelée « cité Scala », respire la meilleure aisance et la plus parfaite harmonie. Nous avons vu habiter là un patron peintre qui voisine avec ses ouvriers ; un serrurier-armurier, des jardiniers, etc..., etc...

Ces deux sociétés s'étaient engagées, dans une bonne voie et avaient eu un excellent départ ; mais elles semblent aujourd'hui paralysées et leurs présidents, au lieu de manifester des espérances, ne nous ont fait que des doléances.

Pour la « Familiale », la principale difficulté est l'acquisition des terrains. Une partie des terrains qui pourrait à merveille être utilisée appartient à l'autorité militaire ; il est donc presque

impossible à cette société d'agir sans l'intervention de l'État, propriétaire.

La Société a fait des démarches pour que lui soient vendues certaines parcelles complètement inutiles aux prix d'estimation ; elle n'a pas eu satisfaction.

Il lui est en outre impossible d'obtenir des ressources des Sociétés de prêts ; elle s'est heurtée, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à un refus ou à des conditions trop onéreuses. Selon celles-ci, le taux de l'intérêt et les frais accessoires n'auraient pas été inférieurs à 7 0/0. La Société n'aurait jamais pu, dans ces conditions, donner à ses adhérents des maisons répondant au vœu du législateur et ne dépassant pas les limites de la valeur locative imposée. La Société se plaint, en outre, que cette côte locative, aussi basse qu'en France, soit trop basse pour Alger où les matériaux venant du continent et la main d'œuvre sont d'un prix excessivement élevé. La Société « Le Coin de Terre et le Foyer », d'El-Biar, paraît jouir d'une certaine supériorité, dont les causes peuvent servir à notre édification.

Une généreuse donation qui l'a rendue d'emblée propriétaire de 3.000 mètres carrés de terrain, estimé à 10 francs le mètre carré, l'a heureusement favorisée. Sur ce terrain, elle a élevé huit maisons qui constituent la « cité Scala, » du nom de la bienfaitrice.

La dépense pour les constructions a été de 36.000 francs, somme qu'eussent seuls nécessitée les frais d'achat du terrain.

Il convient de féliciter ces Sociétés pour avoir si bien résolu le problème. Leur plan d'action, si bien rntendu, a amené d'excellents résultats pratiques. Elles ont compris que, pour leur début, il fallait s'éloigner de la ville où le prix des terrains y est inabordable.

L'emplacement est du plus heureux choix. Nous avons constaté que toutes les conditions naturelles de la plus simple hygiène s'y trouvent réunies. C'est sur les coteaux ensoleillés d'El-Biar, vivifiés par l'air pur de la mer, que s'élèvent les bâtisses de la Familiale et de la cité Scala. Les maisons sont ainsi en pleine campagne ; les poumons de leurs occupants y baignent dans l'air le plus pur ; la vue se repose sur le plus féerique des tableaux qu'offrent les environs d'Alger. Les dispositions intérieures sont parfaites. Les loyers (amortissement, assurance, location), n'atteignent pas ou ne dépassent pas 30 francs par mois.

Ce sont là résultats faits pour tenter et encourager les ouvriers parvenus à une certaine aisance et soucieux du bien

être, de la santé de leur famille, en un mot soucieux de se ménager, pour toute leur existence, le plus parfait bonheur.

Mais ce loyer, comme nous le disait un ouvrier jardinier que nous pressentions à El-Biar, au sujet des maisons à bon marché, ce loyer est encore inaccessible à certaines classes de maigres salariés. Lui-même, se donnant en exemple, nous disait : « J'ai à subir de fréquentes journées de chômage ; ma situation est donc très précaire ; pour arriver, je suis obligé de partager, entre ma famille et celle de mon frère, un logement de deux pièces, dont le prix de location total est de 15 francs par mois ; locataires d'une maison à bon marché, nous ne pourrions l'occuper que par famille et aurions à supporter seuls un loyer plus élevé que celui que nous payons à deux ».

Il y a, en effet, toute une classe d'ouvriers à laquelle il faut songer, c'est celle dont nous nous sommes occupés au début de ce travail, qui est la plus nombreuse et se trouve au même niveau de ressources que notre interlocuteur. C'est pour eux qu'il est plus spécialement indiqué d'agir.

A notre avis, la solution du problème des habitations salubres et à bon marché pour les ouvriers déshérités, réside dans la construction de maisons collectives. La Familiale a la louable intention d'étudier un projet d'habitations de ce genre, susceptible d'être mis à exécution dans l'ancien quartier de la Préfecture, au moment de l'exécution du grand projet d'assainissement de la ville d'Alger, de M. de Redon. Nous souhaitons que nos Sociétés tendent de plus en plus à profiter de la merveilleuse périphérie d'Alger pour soustraire l'ouvrier à la funeste agglomération urbaine ; lui et sa famille y gagneraient en hygiène, en santé physique et en santé morale. Mais à cette question de l'habitation ouvrière extra-urbaine vient tout naturellement se greffer celle de l'entente avec les Sociétés de transports pour obtenir le tarif ouvrier sur le réseau de leurs voies.

L'heureuse et modeste fortune de la Société d'El-Biar nous indique à le fois où est le mal et où serait le remède. Les Sociétés qui nous occupent, reposant sur le désintéressement des promoteurs, ne rencontrent pas suffisamment d'encouragement effectif et matériel. En Algérie, les grosses fortunes pouvant s'offrir le luxe de grandes générosités ne sont pas encore faites, et nos générations ne connaissent pas, pour le moment, les les traditions bienfaitrices du continent.

Deux Sociétés fonctionnent actuellement ; elles sont placées sous la direction d'hommes que guident les plus louables intentions.

L'Etat est intéressé à ce que ne sombrent pas ces deux phalanges bienfaisantes. Il y va de son devoir de prévoyance sociale ; il y va des intérêts vitaux de notre capitale algérienne.

En ce qui concerne les mesures à prendre pour donner un appui effectif à de pareilles Sociétés, le Gouvernement général de l'Algérie ne peut avoir à vaincre de sérieuses difficultés ; il jouit d'une autorité étendue et autonome et a toute liberté pour décréter tous les encouragements nécessaires.

Nous espérons que cet appel, en faveur de notre laborieuse ville algéroise, aura le retentissement qu'il mérite et qu'espère l'hygiéniste social.

Signé :

Docteur Maurice PHÉLINE.

CONCLUSION

I. — L'hygiène dans le logement ouvrier laisse beaucoup à désirer, particulièrement à Alger.

II. — Dans l'intérêt du prolétariat d'abord, dans celui de la société publique ensuite, il convient de remédier à cet état de choses.

La maladie qui ne choisit pas, l'épidémie qui frappe tout le monde, commandent chez nous une solidarité de toutes les classes.

III. — Alger, ville d'hivernage, qui a la prétention et le désir de retenir chez elle nombre de touristes et d'étrangers doit tenir au premier plan les soucis de l'hygiène.

IV. — Les tuberculeux trouvent dans notre ville un climat éminemment favorable.

Il est néanmoins utile d'aider l'action de ce climat par l'assainissement du logement, facteur de l'assainissement de la ville.

L'amélioration du logement est le premier élément de la lutte anti-tuberculeuse.

V. — Ce climat si doux en hiver pour les malades et convalescents peut devenir au moment des rigueurs caniculaires une cause déterminante des plus redoutables épidémies qui menacent notre ville.

C'est là une raison de plus d'observer rigoureusement les règles de l'hygiène.

VI. — Les tentatives faites à Alger par les particuliers et les sociétés relativement à la construction des habitations salubres et à bon marché sont restées à l'état embryonnaire.

VII. — Ces sociétés se développent moins en Algérie qu'en France. Elles rencontrent ici plus de difficultés pécuniaires (ressources moindres, excédent des frais) elles ne peuvent compter sur la philanthropie privée dont aucune fortune assise ne peut encore se permettre le luxe généreux dans notre Colonie.

Chez les peuples méridionaux, grisés de soleil, le culte du logis n'est pas aussi développé que dans les pays du Nord.

VIII. — A raison de l'importance et de l'intérêt de cette question, les Pouvoirs publics ne devraient pas hésiter à soutenir d'une façon plus immédiate, par leur appui moral et financier, tous les efforts de l'initiative privée.

IX. — A la classe fortunée de s'employer aussi à développer l'éducation de notre peuple algérois si retardataire au point de vue de l'hygiène du chez soi dont l'importance est si grande.

Alger, le 15 Janvier 1911.

Dr PHÉLINE.

Vu :
Le Président de la thèse,
CRESPIN.

Vu :
Le Doyen,
CURTILLET.

Vu et permis d'imprimer :
Alger, 21 Janvier 1911.
Le Recteur,
ARDAILLON.

INDEX DOCUMENTAIRE

30 Novembre 1894. — Loi relative aux habitations à bon marché.

20 Février 95. — Décret relatif à la composition du Comité supérieur des habitations à bon marché.

11 Septembre 95. — Règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi de 1894.

8 Octobre 95. — Composition du Conseil supérieur des habitations à bon marché.

31 Mars 96. — Loi modifiant l'article 11 de la loi du 30 novembre 1894.

13 Avril 96. — Circulaire relative à l'application de loi du 31 mars 96.

10 Mars 1857. — Circulaire sur les prêts aux sociétés de constructions à bon marchés.

31 Fevrier 01. — Décret instituant les Comités locaux des habitations à bon marché.

17 Avril 06. — Loi modifiant et complétant la loi de 1894 sur les habitations à bon marché.

10 Janvier 07. — Réglement pour l'exécution de la loi 12 avril 06.

10 Juillet 07. — Décret sur l'organisatiou et le fonctionnement du Conseil supérieur des habitations à bon marché.

12 Novembre 07. — Arrêté sur les Comités patronaux des habitations à bon marché.

10 Avril 08. — Loi dite sur les petites propriétés ; chronique législative ; les habitations à bon marché 1906 ; la petite propriété et les habitations à bon marché.

ETRANGER

Allemagne. — 13 Avril 1855, construction des logements ouvriers par l'État.

Belgique. — Loi de 1889.

États-Unis. — Maisons ouvrières modèles. New-York, 1856.

HABITATIONS A BON MARCHÉ

BIBLIOGRAPHIE

VATHAINE. — *Les Habitations à bon marché.* (Etude de la loi du 30 novembre 1894, relative aux habitations à bon marché. Paris, Th. 97).

DROULERS. — *La Loi du 30 novembre 1894 relative aux habitations à bon marché.* (Paris, Th. 98).

BARET Auguste. — *De l'amélioration de l'habitation à bon marché.* (Marseille 99).

MILLET Alphonse. — *Des modifications apportées au Code civil en matière de partage successoral par la loi du 30 novembre 1984, relative aux habitations à bon marché.*

DUTHAIT. — *Des habitations salubres et à bon marché, en France et en Belgique.* (Paris 1905).

PLUQUET. — *Des tentatives faites par le législateur et l'initiative privée pour améliorer l'habitation ouvrière.* (Lille, Th. 1902).

GILL. — *Traité d'Économie Politique.*

JARRON. — *Les Habitations d bon marché à Toulouse* (1905).

ROQUES. — *Des Logements insalubres ; la Loi de 1902 ; le Casier sanitaire des maisons.* (Toulouse 1906).

GRANGER. — *De l'application de la Loi sanitaire de 1902 dans les campagnes.* (Blois 1906. Th. méd.).

PIOGER. — *Des Logements insalubres et la nouvelle législation ; Importance de la question et prophylaxie de la tuberculose.* (Bordeaux 1906).

SCHAEPELYNICK. — *Les Jardins ouvriers ; Étude d'hygiène sociale.* (Lille 1905).

L'Abbé LEMIRE. — *Comptes rendus des Congrès des jardins ouvriers ; Congrès international de la Tuberculose.* (Paris, 2-7 octobre 1905) ; *Compte rendu du professeur Crespin.*

KOZIEL. — *L'Hygiène des quartiers d'Alger* (1907).

CRESPIN. — *La Fièvre typhoïde à Alger.*

Revues d'Hygiène

Revue Philanthropique